

Monsieur Jacky CHANTON  
10, rue des Vignes  
34970 LATTES

Monsieur Christian VALETTE, Vice-Président,  
Président délégué de la commission Environnement  
Hôtel de l'Agglomération de Montpellier  
50 place Zeus  
34961 MONTPELLIER

Lattes le 2 Juillet 2010

Objet : Demande d'une étude afin de dépolluer et réutiliser l'eau des rejets de Maéra et préserver l'environnement de la décharge du Thôt.

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur de vous demander d'être l'initiateur auprès de l' Agglomération de Montpellier d'une étude de faisabilité d'aménagement partielle du site de l'ancienne décharge du Thôt par des zones humides en jardins filtrants.

Le but de cette étude consisterait à réutiliser par filtrage les eaux sortant de la station Maera afin d'alimenter le Lez pour son étiage et l'arrosage pour l'agriculture.

Les rejets de la station d'épuration Maera seraient véhiculés à partir de la canalisation existante afin d'alimenter les jardins. L'eau ainsi recyclée pourrait être stockée dans un lieu à déterminer ( sur le site du Thôt, Maera, BRL...).

La création de zones humides en périphérie de la décharge du Thôt permettrait également une dépollution du sol et de l'air.

Je me permets de porter à votre connaissance l'argumentation que vous pourriez évoquer afin de présenter ma demande lors du prochain Conseil d'Agglomération :

Maéra rejette en mer environ 100 000m<sup>3</sup> par jour et 130 000m<sup>3</sup> à terme, dont 5 à 10 % d'eau polluée. Aujourd'hui, c'est notre mer qui a la charge d'éliminer les polluants, ce qu'elle ne réussit pas toujours à faire pour tous les micropolluants présents. Dans les cas défavorables, avec la conjugaison des vents et des courants marins, la grande bleue peut nous retourner une partie de cette pollution vers nos plages, sans oublier les risques liés aux modifications du milieu marin.

La création de jardins filtrants sur le site du thôt serait plus efficace, moins onéreux et plus écologique que le rejet direct en mer. L'eau ainsi dépolluée serait réutilisable aussi bien pour l'étiage du Lez que pour l'agriculture.

Grâce à la **réutilisation de l'eau**, les eaux recyclées de Maera ne seraient plus envisagées comme un problème de mise au rebut mais comme **une véritable ressource**.

Je valorise l'eau rejetée à la mer à environ 10 Millions d'euros par an (pour un prix d'achat de 0,22€ le m3 d'une eau réutilisable).

Si le réchauffement climatique se confirme, les besoins d'irrigation agricole seront plus importants. Il sera donc nécessaire d'investir pour de nouvelles ressources en eau.

Dans le cadre du développement durable, le bilan environnemental et économique pourrait être le suivant :

Bilan environnemental :

- Ne plus polluer la Méditerranée et lever l'hypothèque des ressources balnéaires et touristiques.
- Permettre une réserve en eau pour l'étiage du Lez et l'agriculture...
- Améliorer l'esthétique actuelle et l'aménagement paysager de plusieurs hectares par des jardins filtrants sur la décharge actuelle (laissant la possibilité de compléter l'espace restant avec des panneaux photovoltaïques).
- Préserver l'environnement de la décharge du Thôt en périphérie par une dépollution du sol contaminé et assainir les eaux usées qui s'en écoulent (lixiviats) et l'air chargé de composés chimiques... Les plantes sont capables de remplacer l'industrie, elles dégradent les composés chimiques complexes, qu'elles utilisent pour se nourrir, et leurs racines abritent des microorganismes, qui font le même travail que les stations d'épuration.

Bilan financier prévisionnel :

- Valoriser environ 80% de l'eau qui est actuellement rejetée en mer en pure perte (soit l'équivalent de 8 Millions d'euros/an).
- Alimenter le Lez pour son étiage, soit une économie d'environ 2 Millions d'euros annuel (c'est l'eau du bas Rhône qui alimente actuellement l'étiage du Lez par BRL).

Cette argumentation est confortée par un rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) qui a publié en mars 2009 : *« Ressources en eau de l'Europe – Faire face à la pénurie d'eau et à la sécheresse »*. Pour lutter contre la raréfaction de l'eau, elle insiste sur la nécessaire diminution de la demande et l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation qui en est faite.

La période actuelle est propice à la réflexion d'un système plus moral, plus humain et plus axé sur la durabilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Jacky CHANTON

Copie : Monsieur Cyril MEUNIER, Maire de Lattes  
Monsieur Louis POUGET, Vice Président, Président délégué de la commission  
« Assainissement et eau »